

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUILLET 2024

DCM240709_003

**CREATION D'EMPLOIS (POSTES INEXISTANTS AU
TABLEAU DES EFFECTIFS)**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
principale de la mairie
le 15 juillet 2024

Que la convocation a été faite
le 3 juillet 2024

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présent :	31
Représentés :	9
Absents :	5
Total des votes :	40



Le Maire,

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt quatre, le neuf juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240709_003 - CREATION D'EMPLOIS (POSTES INEXISTANTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS)

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service de modifier le tableau des effectifs et des emplois en conséquence.

Les emplois permanents correspondent aux grades des cadres d'emplois territoriaux et sont normalement pourvus par des fonctionnaires ou lauréats de concours. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité de service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public selon les articles :

- L.332-14 pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (besoins de continuité de service) : 1 an maximum renouvelable en une seule fois (2 ans maximum) si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- L.332-8 2° lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi : 3 ans maximum renouvelable une fois (6 ans maximum) avec possibilité de transformation en C.D.I lorsque l'agent justifie d'une durée de services publics d'au moins 6 ans sur des fonctions de la même catégorie.

Les rémunérations sont fixées selon les statuts particuliers des cadres d'emplois et grades s'y afférant. Le coût de la création des emplois est prévu au budget 2024.

DGA QUALITE DE LA GESTION PUBLIQUE

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Agent en charge des subventions rattaché à la Direction des Finances	Attachés territoriaux	A	Assurer un meilleur suivi des subventions versées	1	Temps complet	395 < IM < 826

DGA POLITIQUES DE PROXIMITE

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Coordonnateur du contrat local de santé	Attachés territoriaux	A	Assurer le suivi du contrat local de santé	1	Temps complet	395 < IM < 826

DGA AMENAGEMENT

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Agent en charge des dossiers administratifs au sein de la Direction des Services Techniques	Attachés territoriaux	A	Assurer un meilleur suivi des dossiers administratifs	1	Temps complet	395 < IM < 826
Responsable du service Habitat	Attachés	A	Création d'un poste en catégorie A afin d'élargir l'attractivité du poste.	1	Temps complet	395 < IM < 826

Par ailleurs, au titre de la promotion interne, il vous est proposé de créer un poste d'administrateur territorial suite à la réussite d'un agent de la collectivité à l'examen professionnel d'administrateur territorial. L'agent concerné bénéficiera d'un double détachement conformément aux dispositions de l'article L513-20 du CGFP. Cette création de poste est sans conséquence budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 31

Abstentions : 9 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article Unique :

- D'approuver la création des emplois figurant dans le présent rapport et la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 19 JUIL. 2024
Le Maire

Joé BEDIER